



Conseil Communal  
de Gimel

Le 31 octobre 2014

**Municipalité de la Commune de  
1188 Gimel**

*EXTRAIT*

du procès-verbal du Conseil Communal, séance du 30 octobre 2014

**Présidence :** M. Vincent Frutiger, Président

Le Conseil communal de Gimel,

**VU** le préavis municipal n° 06-2014 « Adoption du plan partiel d'affectation  
« Au Croset Sud » »

**OUI** le rapport de la commission chargée de cet objet ;

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

*DECIDE*

1. D'adopter le plan partiel d'affectation « Au Croset Sud » soumis à l'enquête publique du 20 septembre au 19 octobre 2014,
2. De prendre acte qu'aucune opposition et remarque n'ont été formulées
3. D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du Plan partiel d'affectation « Au Croset Sud »
4. D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Ainsi délibéré en séance du 30 octobre 2014

Le Président

Vincent Frutiger



Le secrétaire

François Marti